

## LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ASTROBLEME DE ROCHECHOUART-CHASSENON : UN OUTIL DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU GEOPATRIMOINE

P. Poupart<sup>1</sup>.<sup>1</sup>Communauté de communes Porte Océane du Limousin ([ppoupart.rn@pol-cdc.fr](mailto:ppoupart.rn@pol-cdc.fr)), 16 rue Jean Parvy 87600 Rochechouart.

**Summary :** The National Nature Reserve of the astrobleme of Rochechouart-Chassenon aims to protect the geoh heritage associated with this impact structure. For this purpose, work of different kinds is carried out, data is collected and sites are enhanced and promoted. All of these efforts contribute to the preservation of an exceptional geoh heritage site.

**Introduction:** La Réserve Naturelle Nationale (RNN) de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon a été créée le 18 septembre 2008 par l'Etat français pour protéger des affleurements du seul site d'impact météoritique connu en France. La création de cette RNN résulte du travail mené par l'association Pierre de Lune à partir de la fin des années 1990. Actuellement, c'est la communauté de communes Porte Océane du Limousin qui est gestionnaire de la RNN.

**Protection:** La Réserve Naturelle se présente sous la forme de 12 sites dispersés sur le territoire de l'astroblème. Ils protègent des roches représentatives des différents types d'impactites. Cela représente une surface de 50 ha (0,5 km<sup>2</sup>), ce qui correspond à une petite partie de l'astroblème.

Sur les sites de la RNN, il est interdit de collecter des échantillons. Cependant, des autorisations peuvent être accordées à des fins scientifiques, comme par exemple lors de la campagne de prélèvement des forages [1] réalisée en 2017-2018 sur 8 sites de la Réserve Naturelle.

Le patrimoine géologique lié à l'astroblème de Rochechouart-Chassenon a une valeur de niveau international (site 3 étoiles) selon l'Inventaire National du Patrimoine Géologique, ce qui engage également le gestionnaire de la RNN en matière de protection.

**Gestion et amélioration des connaissances:** Le gestionnaire de la RNN assure la rédaction et la mise en oeuvre d'un plan de gestion pour organiser son action. Ce document vise à définir des enjeux, des objectifs (protection, gestion, valorisation) ainsi qu'un plan de travail. Le plan de gestion actuel est défini pour 10 ans sur la période 2021-2030.

Les actions de gestion peuvent se matérialiser par la réalisation de travaux de restauration des affleurements (purge de front de taille, débroussaillage...). Au préalable, le gestionnaire doit s'assurer de l'accord des propriétaires.

Pour l'amélioration des connaissances, les forages réalisés en 2017-2018 [1] peuvent être cités.

En effet, ce projet conduit en partenariat avec le CIRIR (Centre International de Recherche et de Restitution sur les Impacts et sur Rochechouart), a permis de récolter environ 540 mètres de carottes de roches et de structurer l'activité scientifique relative à l'astroblème. Pour les demandes concernant ces échantillons à des fins scientifiques, la Réserve instruit les demandes et les valide ou non après avis de son Conseil Scientifique. Pour ces demandes, le CIRIR a un rôle d'intermédiaire entre le demandeur et la RNN.

**Valorisation:** La Maison de la Réserve – Espace Météorite Paul Pellas est le lieu d'accueil du public de la Réserve Naturelle. Une exposition permanente (entrée payante) est proposée aux visiteurs et des visites guidées sont aussi possibles en extérieur selon plusieurs formules en fonction des demandes. L'exposition actuelle a besoin de renouvellement, une nouvelle scénographie est en cours de conception et doit être présentée au public pour mars-avril 2023. Un espace dédié à l'actualité scientifique sera notamment présent dans cette nouvelle version.

Le sentier de l'astroblème est un autre outil pédagogique mis à disposition du public. Ce parcours de 2 km en accès libre est localisé à proximité du château de Rochechouart et apporte des explications sur le phénomène de l'impact et les roches associées. C'est un équipement complémentaire de la Maison de la Réserve.

### References:

[1] Lambert P. et al. (2018) LPSC49-2018, Abstract #1954